

Pregnant Workers & Return-to-Work: Unique Hazards and Protections Picture This – French



Cette image montre un laboratoire où trois employés en blouse effectuent des procédures de routine à leur poste de travail. Une employée, visiblement enceinte, pipette des échantillons près d'un récipient ouvert contenant un solvant, sans utiliser de hotte. Un deuxième employé, à proximité, manipule des réactifs chimiques à mains nues, sans gants. Un classeur contenant les fiches de données de sécurité repose sur une étagère de l'autre côté de la pièce, sans avoir été ouvert. Une liste d'inventaire des produits chimiques est affichée sur le mur – une longue liste de noms de substances sans aucun indicateur de risque pour la reproduction mis en évidence ou signalé. Aucun des travailleurs n'a été informé de savoir lesquels, parmi les plus de 180 produits chimiques présents dans leur environnement quotidien, sont classés comme mutagènes, tératogènes ou embryotoxiques.

Rien dans cette image ne semble inhabituel pour un laboratoire en pleine activité – des contenants ouverts, des manipulations courantes, des procédures familières. Mais la routine ne signifie pas la sécurité, et la familiarité ne signifie pas la protection. Les limites d'exposition professionnelle standard n'ont pas été conçues en tenant compte de la grossesse, et de nombreux produits chimiques qui se situent dans les limites acceptables pour une travailleuse non enceinte peuvent traverser la barrière placentaire et causer des dommages irréversibles au fœtus en développement. Une travailleuse enceinte évoluant dans un environnement chimique a le droit de savoir à quelles substances elle est exposée, quels risques reproductifs celles-ci comportent, et quels aménagements ou affectations de remplacement lui sont proposés. Ces renseignements doivent être communiqués avant que des dommages ne surviennent – et non après que cinq grossesses aient été perdues dans le même service.